

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

Le huit juin deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 1^{er} juin 2016.

Etaient présents : Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Thierry OTT, Claudia REICH, Isabelle KLEIN, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Hervé SCHMITT, Karine WILLAUER, Angelo PILLERI.

Absents excusés : Yves TROMMER, Serge JORDAN, Michaële VOGT

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 6 avril 2016
2. Urbanisme
3. Finances
4. Mises aux normes
5. Divers rapports
6. Divers et communications

1. Procès-verbal de la séance du 6 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2016 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Cabinet de Maître Anne SCHMIDT 6 Place Mazarin 68680 FERRETTE :

Section 9 parcelle 262/114 pour une contenance de 584 m²

Pour une maison située 5 rue des Bleuets à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître BROM 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :

Section 10 parcelle 311/128 pour une contenance de 500 m²

Pour un terrain situé rue des Vignes à WENTZWILLER.

Droit de préemption

CJMT développements 14 rue du 22 janvier 68950 REININGUE :

Section 12 parcelle 270/38 pour une contenance de 901 m²

à

M. Daniel ABEY Langegasse 125 CH 4104 OBERWIL.

*M. & Mme Robert UEBERSCHLAG et Raymonde EHRET pour moitié
18 rue de Hagenthal 68220 NEUWILLER :
Section 10 parcelle 311/128 pour une contenance de 500 m²
à
M. & Mme Fabien HUBER 31 rue Antoine Bechamp 67230 BENFELD.*

*M. & Mme Frédéric BROCKLY 5 rue des Bleuets 68220 WENTZWILLER :
Section 9 parcelle 262/114 pour une contenance de 584 m²
à
M. Julien MUFF 8 rue du Belvédère 68480 VIEUX FERRETTE.*

Déclarations préalables

*M. SCHMITT Roland 10 rue des Vergers 68220 NEUWILLER :
Pour la division parcellaire d'un terrain situé rue des Vignes à Wentzwiller.*

*Mme REICH Claudia 6 rue des Champs 68220 WENTZWILLER :
Pour le remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée.*

*Mme TROMMER Bernadette 8 rue des Vignes 68220 WENTZWILLER :
Agrandissement du carport et réalisation d'un auvent.*

*M. MENWEG Jean-Marc 9 rue de Hagenthal 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation d'un atelier fermé.*

*M. MAASS Franck 2 rue des Merles 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques.*

*Mme DUSCHER Brigitte 1A rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :
Pour la mise en place d'une clôture.*

Permis de construire

*M. MARTEAU René 12 rue des Prés 68220 WENTZWILLER :
Pour l'extension de sa maison d'habitation.*

*M. OTT Alexis 8 rue des Vergers 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'une piscine.*

★ Délibération n° 1 :

Objet : Vente de la parcelle 253 section 13 appartenant à la commune à M. Sébastien Wilhelm

M. le Maire explique aux élus qu'afin de pouvoir accéder à sa parcelle et de pouvoir ainsi y construire sa maison d'habitation, M. Sébastien Wilhelm est prêt à acquérir un terrain situé dans la section 13 parcelle N° 253 pour une superficie de 57 m² appartenant à la commune.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de vendre la parcelle sus-mentionnée au prix de 1'000,00 €.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente et à intervenir auprès de Maître Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim.

STIPULE que les frais d'honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire fait part aux élus d'un courrier reçu de M. Wanner Vincent concernant une demande d'échange de terrain.

En effet, suite au plan d'alignement de la rue des Vergers, M. Wanner demande à échanger le parti de terrain situé sur la rue des Vergers que la commune lui demande de céder pour l'euro symbolique – section 12 parcelle 229 pour une contenance de 6 m² ; contre le sentier communal situé à l'arrière de sa propriété – section 2 parcelle 121/0,3 pour une contenance de 17 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du premier magistrat, décident de ne pas appliquer cet échange et de revoir ultérieurement le dossier afin de trouver une solution équitable et juste pour les deux parties.

3. Finances

★ Délibération n° 2:

Objet : Décision modificative n° 1/2016 : mandatement de la facture orange pour l'effacement du réseau aérien rue de l'église.

En vue du mandatement de la facture liée à l'effacement du réseau aérien dans la rue de l'église, il convient de prendre une décision modificative.

Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité des membres présents
DE PRENDRE une décision modificative
ADOPTÉ la décision modificative n° 1/2016 telle que figurant ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 2315 Immo. en cours : - 8'150,00
Article 20422, Bâtiments et installations : + 8'150,00

4. Mise aux normes

★ Délibération n° 3:

Objet : Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée et autorisation de dépôt auprès de la Préfecture du Haut-Rhin.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, avec un calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

La commune a engagé dans cette démarche un diagnostic du patrimoine, celui-ci prend en compte les évolutions réglementaires récentes, et a abouti à un agenda échelonné sur 3 ans.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE, l'Agenda d'accessibilité Programmée avec le calendrier budgétaire de mise en conformité sur 3 ans comme suit :

2016 : Ecole (7'000 €) + Périscolaire (1'900 €)

2017 : Eglise (3'760 €) + Presbytère (800 €)

2018 : Mairie (12'360 €) + Club House (500 €)

AUTORISE, le dépôt de l'Agenda auprès de la Préfecture du Haut Rhin

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

★ Délibération n° 4 :

Objet : Demande de subvention pour la mise aux normes et la restructuration du stade

M. le Maire informe les élus que suite à la dernière réunion de la commission voirie, les devis de divers établissements concernant la restructuration du stade de foot nous sont parvenus.

Il **PRECISE** qu'il est nécessaire de faire les demandes de subventions auprès des différents organismes pour l'obtention d'aides, afin de pouvoir mettre en place un calendrier d'intervention.

Les élus **AUTORISENT** M. le Maire à engager les différentes procédures pour constituer un dossier de demande de subvention et de le faire parvenir aux différentes instances.

Il a été constaté par M. Wanner Franck que la main courante de l'escalier qui mène à l'église est gonflée par le gel. De même, il est à noter que l'escalier lui-même ne répond pas aux normes demandées lors du passage de l'expert mandaté par la communauté de communes alors que les travaux ont été finalisés en 2015. Les élus demandent à ce que l'architecte en charge du dossier de l'époque soit contacté.

5. Divers rapports

M. le Maire informe les élus que le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service du SIAEP ainsi que le rapport d'activités de la Brigade Verte pour l'année 2015 sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.

Le conseil souhaite profiter du fait que la rue du 11 Novembre ait été ouverte pour des travaux de voirie pour solliciter le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) afin de savoir s'il ne serait pas judicieux de remplacer les canalisations anciennes. Un courrier dans ce sens sera envoyé au Président.

Il apparaît que suite aux travaux de pose de canalisations pour l'eau potable et l'eau usée desservant les nouvelles constructions dans la rue des Sources, celle-ci a été souillée par l'entreprise intervenante. Les élus demandent qu'un courrier soit envoyé à l'entreprise TP du Sund'go afin de remettre cette rue en état.

6. Divers et communications

Travaux au centre bourg de Buschwiller

La commune de Buschwiller nous informe qu'elle réalisera à compter du 4 juillet 2016 au 28 octobre 2016 des travaux d'aménagement de sécurité routière dans leur centre bourg.

Durant cette période le centre de Buschwiller sera barré et une déviation sera mise en place par la rue de Folgensbourg RD 419 à Héisingue puis par la RD 473 jusqu'au quartier Belle-Vue à Wentzwiller.

Révision du SCOT

M. le Maire informe les élus que la procédure de révision du SCOT est en cours.

Remerciements

M. Schmitt donne lecture des remerciements reçus des époux Wirth Edgar et Anne à l'occasion de leurs noces de diamant.

Problème de circulation au quartier Belle-Vue

Suite au courrier envoyé à la Préfecture pour demande d'un radar fixe au niveau du quartier Belle-Vue, la DDT a pris contact avec la Mairie pour demander une copie de

l'étude de sécurité qui avait été réalisée en 2007. Le secrétariat a envoyé le document. Nous sommes en attente de réponse.

Motion de soutien au régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Les communes ont été sollicitées pour soutenir le régime local d'assurance maladie d'Alsace Moselle. La requête principale est qu'un traitement «égalitaire puisse s'exercer, dans le respect de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, permettant l'articulation du Régime Local avec le système de complémentaire santé obligatoire.

Les élus acceptent d'adopter cette motion de soutien.

Projet de lotissement dans la forêt de l'Esp

Lors de sa séance du 21 septembre 2015, les élus avaient projetés d'aménager la zone AUa située en amont de la rue de la Forêt à l'arrière des maisons existantes afin d'étendre le lotissement dit « de l'Esp » pour engendrer un apport financier à la commune.

Suite à ce projet une délibération visant une demande de distraction et de défrichement avait été prise et le dossier complet pour ce projet avait été envoyé à l'ONF et à la Préfecture.

Malheureusement, la Préfecture a émis deux arrêtés, l'un portant refus d'autorisation de défrichement des parcelles boisées sises sur la commune et l'autre portant refus de distraction du régime forestier d'une parcelle appartenant à la commune, ce qui condamne pratiquement le projet.

Cependant, il nous est encore possible d'établir un dossier de recours dans un délai de deux mois à la date de l'arrêté préfectoral. M. le Maire se charge de cette tâche.

Corps des sapeurs-pompiers

M. le Maire a été convoqué par M. Jean-Noël Chavanne – Sous-Préfet de Mulhouse - afin de clarifier la situation du corps de sapeurs-pompiers de Wentzwiller.

La conclusion par rapport à un effectif de 10 sapeurs disponibles et le fait que le corps soit reclassé en catégorie D amène à une réflexion de regroupement avec un autre village.

Remerciements

M. Fernand Schmitt tient à remercier tous les intervenants à la journée de plantation du 14 mai 2016 ainsi que ceux qui ont donné de leur temps à la journée citoyenne du 21 mai 2016.

Réclamation pour nuisances causées par les jeunes

Les riverains de la rue du Ruisseau se sont plaints des nuisances occasionnées par les jeunes qui se regroupent en soirée sur la place de la mairie ou nouvellement sur la place de l'église.

De même, certains riverains de la rue de la Carrière, mais également l'équipe dirigeante de l'AS Wentzwiller ou les joueurs eux-mêmes, soulignent que ces mêmes jeunes ne respectent pas les règles élémentaires par rapport à la vitesse dans cette rue ou à la sécurité lors des matchs.

L'adjoint délégué à la relation avec les jeunes M. Pascal Grenouillet est chargé de prendre contact avec eux afin de trouver une solution à ces problèmes récurrents.

Coussins berlinois

L'adjointe chargée à la voirie, Mme Karine Willauer fait part au conseil du devis qu'elle a obtenu des établissements SIGNEST de Saint Louis pour la pose des 6 coussins berlinois commandés par la commune.

Le montant relativement élevé de 1386 € TTC pour la pose de 4 coussins dans la rue de Buschwiller et de 2 coussins rue de Hagenthal interpelle le conseil qui demande à l'adjointe de consulter d'autres entreprises pour la pose de ces coussins.

Travaux dans la zone des chalets

Les riverains de la zone des chalets se plaignent du fait que des travaux engagés dans leur rue fin de l'année dernière ne soient toujours pas finalisés.

Il est demandé à l'adjoint en charge des chemins ruraux, M. Franck Wanner, de reprendre contact avec l'entreprise Wiedmer de Folgensbourg, afin d'obtenir de leur part un délai pour la poursuite des travaux engagés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

SCHMITT Fernand

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

OTT Thierry

REICH Claudia

KLEIN Isabelle

WANNER Rémi

SCHMITT Hervé

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo